

MAIRIE
DE
CALMONT
(Haute-Garonne)

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fra
* * *

Envoyé en préfecture le 02/02/2018
Reçu en préfecture le 02/02/2018
Affiché le 02/02/18
ID : 031-213101009-20180129-2018_01_06-DE

☎ 05.61.08.10.16
☎ 05.61.08.49.36

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Réf. : 2018-01-06

Objet : Projet de révision du SCOT du Pays Lauragais

Date de convocation : 23 janvier 2018

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 29 JANVIER, le Conseil Municipal de la Commune de CALMONT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de **Christian PORTET**, Maire, pour la session.

Présents : ARNOLD Marie-Pierre - BALARD René - CASENAVE Daniel - DAGAS Valérie - ECHENNE Thierry - FAU Ghislaine - FERRE Laurent - GUIBERT François - GUICHOU Jean-Christophe - MAGNERES Anne-Marie - MARTY Pierre - MOULIN François - MUNOZ Robert - PASSOT Anne-Marie - PERA Annie - PIERRON Hermine - ROUANNE Fabienne

Excusés : BIANCOTTO Benoît

Monsieur GUIBERT François a été élu secrétaire.

M. Le Président a ouvert la séance.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays Lauragais a engagé une modification du Schéma de Cohérence Territorial.

Conformément au code de l'urbanisme, la commune de CALMONT est amenée à donner son avis en tant que commune du territoire et Personne Publique Associée.

Le Maire demande à l'assemblée de délibérer,

LE CONSEIL

Où l'exposé de son Président, à l'unanimité

Vu le projet de modification du SCOT, arrêté par délibération n° 61/2017 du PETR Lauragais

- **Emet un avis favorable au projet de révision du SCOT du PETR Lauragais**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures

Elus	19
Présents	18
Votants	18
Exclus	0

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire

Christian PORTET

